

# CHAUFFAGE : ATTENTION aux INTOXICATIONS au monoxyde de carbone

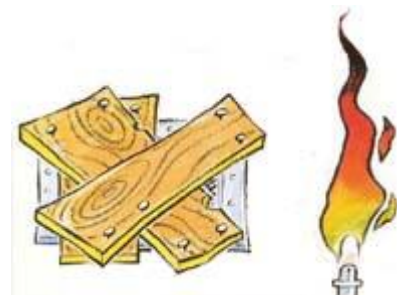


**Votre famille est-elle en sécurité dans votre habitation ?**

**Cela fait-il plus d'un an que vous n'avez pas fait entretenir votre chauffage par un professionnel qualifié ?**

**Vous arrive-t-il de boucher vos grilles de ventilation ?**

**Vos conduits d'évacuation n'ont pas été ramonés cette année.**



**Vous arrive-t-il de bricoler vous même votre cuisinière, votre chauffe-eau ou encore votre chaudière ?**

**Faites-vous fonctionner votre chauffage au charbon quand le temps s'adoucit ?**

**Votre conduit de cheminée est-il en mauvais état ?**

**Possédez-vous un chauffage d'appoint (type poêle à pétrole) que vous utilisez plus de 5 heures par jours ?**

**Laissez-vous fonctionner le moteur de votre voiture ou de votre deux roues dans une garage fermé ?**



Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs de ces questions, attention vous êtes peut être dans une "situation à risque".

## Pourquoi s'intoxique-t-on au monoxyde de carbone ?

Le **monoxyde de carbone** ou **CO** est un gaz **INCOLORE, INODORE** mais **MORTEL**. Il se dégage suite à une mauvaise combustion, quel que soit le combustible utilisé. **Tous les types d'appareils de chauffage peuvent être concernés** suite à un dérèglement, un mauvais entretien ou une mauvaise installation : chaudière, poêle, chauffe-eau, chauffage d'appoint mobile, insert, ... Le monoxyde de carbone se fixe sur l'hémoglobine à la place de l'oxygène, qui ne peut donc plus être transporté dans le sang, provoquant **une asphyxie**.

## Quels sont les premiers signes d'intoxication ?

Le fait de respirer ce gaz entraîne des maux de tête, vertiges, nausées, vomissements, grandes fatigues, perte de conscience, paralysie. Si vous ressentez l'un de ces symptômes, pensez au monoxyde de carbone. Au moindre doute, arrêtez vos appareils, ouvrez vos fenêtres et consultez votre médecin.

*Témoignage d'une intoxiquée :*

*" Mon fils ne se sentait pas bien. J'ai ressenti des maux de tête très violents, après la douche je suis montée pour me sécher les cheveux et j'ai eu des violents vertiges. "*

## Qu'est ce qu'on risque ?

Tout dépend de la dose inhalée, du temps passé et de vous... : les personnes âgées, les femmes enceintes, les malades et les enfants sont plus sensibles au monoxyde de carbone. L'intoxication au monoxyde de carbone peut avoir **des conséquences à court et long terme** :

- **A court terme** : une perte de connaissance, un coma ou un décès peuvent survenir d'emblée
- L'intoxication au CO **peut laisser des séquelles permanentes**, de type neurologique et cardiaque : même s'il n'y a **pas de séquelles dans l'immédiat**, l'intoxication au CO peut donner des **problèmes nerveux après un laps de temps sans symptômes allant jusqu'à plusieurs semaines**. La victime présente alors de l'irritabilité, des troubles de la mémoire, des mouvements anormaux, ... Ces troubles sont souvent, mais pas toujours, réversibles.

## Quels sont les gestes qui peuvent nous sauver la vie ?

- **Entretien et vérification**, par un professionnel, **au moins fois par an**, de toute l'installation de chauffage et de production d'eau chaude.
- Le conduit de fumée doit également faire l'objet d'un **ramonage mécanique, au moins une fois par an**, pour le nettoyer mais aussi pour vérifier qu'il est en bon état et qu'il n'est pas bouché.



L'usage de produits chimiques ne pourra venir qu'en

complément du ramonage mécanique annuel.

- **Ne bouchez jamais vos aérations.** Tous les appareils à combustion ont besoin d'air pour bien fonctionner



- **Les chauffages d'appoint** (poêles à pétrole par exemple) doivent être utilisés **dans une pièce bien ventilée** et **ne doivent jamais fonctionner en continu** (2 heures en continu au maximum).
- Allumez votre **poêle à charbon** seulement quand il fait **froid** : en cas de redoux, il peut y avoir refoulement des gaz brûlés dans votre logement.
- Ne laissez jamais un moteur à explosion tourner dans un lieu mal ventilé (exemple de la voiture dans le garage, groupe électrogène ...)

### Que faire en cas d'accident ?

- Arrêter tous les appareils à combustion
- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Faire évacuer les occupants hors de l'atmosphère polluée
- Appeler les secours (Pompier : 18; SAMU : 15)
- Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer

### Qui contacter en cas de doute ?

- Vous pensez être victime d'une intoxication ? contactez le Centre Antipoison - 0 800 59 59 59
- Vous vous posez des questions sur votre installation de chauffage ? : Contactez l'ARS (Agence régionale de Santé) ou le SCHS (Service Communal d'Hygiène et de Santé) de votre ville :

#### **SCHS de Dunkerque**

Hôtel de Ville - Place C. Valentin - BP 6537  
- 59 385 Dunkerque  
Téléphone : 03.28.26.26.26

#### **SCHS de Lille**

Hôtel de Ville - Place Roger Salengro - BP  
667 - 59 033 Lille  
Téléphone : 03.20.49.50.00

## Devoirs des propriétaires et locataires : qui fait quoi en matière d'entretien des installations ?

LOCATAIRE	PROPRIETAIRE
<p>Le locataire doit prendre à sa charge :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les travaux d'entretien courant<ul style="list-style-type: none"><li>○ Entretien des appareils à combustion.</li><li>○ Ramonage des conduits de fumée.</li><li>○ Nettoyage des bouches et conduits d'aération.</li></ul></li><li>• Les menues réparations : Bilames, sondes de sécurité, pistons, membranes, joints (sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon, vice de construction, cas fortuit ou force majeure) sont à changer régulièrement.</li></ul>	<p>Tout ce qui n'est pas à la charge du locataire est à la charge du propriétaire</p>

### En savoir plus ...

- Informations sur la campagne nationale sur [le site de Santé Publique France](#)
- [Portail CO](#)
- Site pédagogique du Centre Antipoison de Lille : [www.minicap.net](http://www.minicap.net)